



1. Dénomination de la fonction

Chimiste spécialisé/chimiste spécialisée

Code fonction

2.04.002

2. But de la fonction

Procéder à des analyses chimiques. Utiliser dans le cadre de la section ou du laboratoire, les méthodes existantes. Rechercher et s'adapter à des méthodes nouvelles dans le domaine de la chimie en général et dans telle ou telle spécialisation en particulier.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la prise de connaissance des directives des supérieurs hiérarchiques, l'étude de la législation en la matière;
- l'étude de la littérature scientifique et technique;
- la collaboration active avec des chercheurs;
- la recherche de nouveaux procédés d'analyses et de méthodes; les travaux de recherche de laboratoire, les analyses en rapport avec la spécialisation du titulaire;
- la vérification du fonctionnement des appareils de laboratoire, la préparation de substances;
- la formation partielle de chimistes débutants et la surveillance fonctionnelle des employés de laboratoire;
- le travail personnel concernant des analyses délicates et le contrôle des résultats;
- la participation à des groupes de travail, colloques et congrès;
- la rédaction de textes scientifiques dans le cadre d'une spécialisation, par exemple en chimie alimentaire, toxicologie, hormonologie;
- la justification d'une pratique professionnelle de trois à cinq ans dans la spécialité;
- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	D	I	A	I	Cl. max. 19
Points	50	15	49	5	59	Total 178